



WORKING PAPER
COLLECTION : DÉVELOPPEMENT DURABLE TERRITORIAL
ET POLITIQUE DE LA VILLE

LES NOUVEAUX MÉTIERS DE LA VILLE :
LES EMPLOIS D'INTÉRÊT COLLECTIF

DENIS STOKKINK, AOÛT 2006

Think Tank Européen *Pour la Solidarité*
Rue Coenraets, 66 – B – 1060 Bruxelles
Tél. : + 32 2 535 06 63 / Fax : +32 2 539 13 04
Email : info@pourolsolidarite.be / www.pourolsolidarite.be



Avec le soutien de la Direction générale de la Culture – Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente – Service de l'Éducation permanente du Ministère de la **Communauté française de Belgique**

Introduction

À l'aune d'une société de plus en plus tournée vers les services, un nouveau type d'emploi voit le jour : les emplois dits « d'intérêt collectif ».

De quoi s'agit-il ? Quel est le rôle des collectivités dans l'accompagnement à la création, le développement et l'émergence de nouveaux services d'utilité sociale ? Quelle est l'adéquation entre l'offre et la demande du travail à forte utilité sociale et comment pérenniser ces services ?

Autant de questions auxquelles nous allons essayer d'apporter des éléments de réponse.

I. Le secteur social et solidaire : des ambitions, un réseau d'acteurs, des expérimentations

La société civile a historiquement toujours joué un rôle très important de précurseur, en prenant en charge de nombreux problèmes liés à la santé, à l'éducation, à l'exclusion, à l'écologie, avant même que la puissance publique ne s'en préoccupe. La naissance de l'État-providence au XXe siècle marque le début d'une époque où la société et plus particulièrement les initiatives privées jouent un rôle, d'une part complémentaire à l'intervention publique, en tant que prestataire de service, d'autre part de contre-pouvoir, en tant qu'acteur essentiel dans le secteur social. La concertation entre pouvoirs publics et acteurs privés permet donc de développer la cohésion sociale. Dans tous les cas, elle continue à être une force d'innovation. Dans le contexte libéral actuel, les acteurs du tiers secteur sont parfois face à des réticences provenant des institutions publiques et européennes.

L'économie sociale à Bruxelles fut un long combat, jusqu'à nos jours inachevé. Il existe une multitude d'associations et d'initiatives dispersées manquant de stratégie organisationnelle, de management interne et externe. Pour pouvoir faire face à ce problème de gestion associative et plus largement à celui du secteur social et solidaire, une série de réglementations et de lois furent promulguées à la fin de l'année 2004. Marc Trullemans, Directeur « tracé Brussel en Overleg opleiding en tewerkstelling Brussel », remet en cause la politique sociale de l'État belge en indiquant l'absence d'acteurs primordiaux -tels que les

syndicats, les organisations des employeurs, les entrepreneurs- à l'élaboration des règles normatives.

Le concept de l'économie sociale et solidaire n'est pas porté par un projet politique clair afin de devenir une force mobilisatrice des initiatives, plus attractive. « *Dans un contexte où l'utopie libérale de société de marché a ressurgi, il est vital que la réalité plurielle de l'économie soit politiquement assumée¹* ». En Belgique, il n'existe pas de collaboration efficace entre les différentes échelles de gouvernance. Par conséquent, Marc Trullemans préfère parler d'une cohésion sociale au niveau politique et non seulement au niveau sociétal.

II. La professionnalisation des nouveaux métiers de la ville

Dans les pays industrialisés, les villes sont à la fois porteuses de richesses et de nouvelles pauvretés étant donné que certains de leurs territoires sont marqués par de profonds dysfonctionnements sociaux. Par conséquent, les villes des pays « développés » sont confrontées à des problèmes dans les quartiers périphériques. Plus particulièrement dans les grands ensembles concentrant des populations défavorisées, faiblement qualifiées.

Dans les années 90, une série de dispositifs sont pris afin d'améliorer les conditions de vie des quartiers dits « défavorisés » (contrat de quartier par exemple). En poursuivant le même objectif, de nouveaux métiers « de proximité » sont créés, tels que :

- Assistant de prévention - sécurité ;
- Steward urbain ;
- Gardien de parc et d'espaces verts ;
- Gardien social ;
- Gardien moins préventif et plus répressif.

¹ Laville, Chanial, 2000.

En France le vocabulaire utilisé est assez lésé, on parle de médiation. Les objectifs visés sont les suivants :

- Donner de nouvelles formes de régulation sociale en créant des nouveaux métiers ;
- Employer des publics dits « non qualifiés » ou « faiblement qualifiés ».

Le directeur de l'asbl Formeville, Jean-François Herz analyse et fixe, au sein de son association, des indicateurs des nouveaux métiers de la ville, afin de mesurer l'impact de ces derniers. Le degré de professionnalisation des nouveaux métiers constitue un élément-clé pour le processus de pérennisation de la création d'un nouveau métier. Les indicateurs recherchés dans ce cas, sont la durée du contrat, l'existence d'un référentiel des compétences, la formation éventuellement suivie, ...

Les enjeux de ces nouveaux métiers, précédemment cités, sont d'une extrême importance. On doit noter le fait que 55% des personnes travaillant dans ce dispositif ont un niveau de qualification correspondant au minimum au baccalauréat.

III. Le territoire : espace central de coordination entre les acteurs

3.1. L'expérience lilloise de l'économie sociale et solidaire

À Lille, et plus largement au Nord-Pas-de-Calais l'économie sociale et solidaire s'inscrit pleinement dans la réalité économique ; il s'agit d'un territoire qui a comme spécificité d'avoir une histoire dense et complexe en matière de développement coopératif et de comportement associationniste. On compte plus de 23.800 établissements, soit 12,7% de l'ensemble des établissements du champ privé marchand, appartenant audit secteur. La capitale du Nord tente de sortir du système traditionnel binaire (secteur privé- secteur public), en adoptant un nouveau modèle d'économie plurielle, sociale et solidaire. Le grand plan lillois de développement pour l'économie sociale et solidaire fut donc lancé, permettant de découvrir l'entrepreneuriat collectif, la coopération dans l'entreprise, les nouveaux modes d'organisation. La gestion de ce dernier est effectuée de façon démocratique et participative par une commission extra-municipale où tous les acteurs peuvent débattre, ainsi que par un comité de pilotage rassemblant les

financeurs, les chefs de file et les personnes « ressources » représentant les acteurs locaux.

Il faudrait noter que ledit plan, adopté en juin 2002, pour une période de 3 ans, résulte d'une volonté politique de la ville de soutenir ce potentiel de développement local ; quatre thématiques peuvent être identifiées :

- Échanger ;
- Produire et consommer ;
- Épargner et financer ;
- Accompagner et entreprendre.

Nous pouvons prendre comme exemple de la dynamique entrepreneuriale de la région Nord-Pas-de-Calais :

- Le « Bio-Cabas » est un panier de fruits et légumes « bio », produits par une coopérative d'agriculteurs « bio » de la région, livrés en bicyclette par les jeunes en insertion du Service Civil International ;
- Le Groupement d'employeurs Avenir Enfance propose aux structures du domaine de la petite enfance, membres du groupement, de mutualiser leur besoin d'emplois temporaires en mettant à leur disposition ses salariés.

Faire de Lille « un laboratoire de pratiques nouvelles » est l'objectif du plan lillois de développement de l'économie sociale et solidaire, rebaptisé en 2004 « Liberté d'entreprendre autrement Lille » (LeaLille). Selon Christiane Bouchart, adjointe à l'économie sociale et solidaire au maire de Lille, Présidente du Réseau des Territoires pour une Économie Solidaire, l'économie sociale et solidaire est un « *modèle économique à part entière* » ; preuve qu'il s'agit d'une réalité économique, elle a investi de multiples secteurs, à savoir les finances, l'insertion, l'habitat, les services aux personnes, le commerce équitable, ...

Quand les pouvoirs publics et les individus mettent en œuvre des actions communes, que celles-ci soient ponctuelles (par exemple des semaines de promotion de l'économie sociale et solidaire), ou qu'elles s'inscrivent dans le temps (comme l'inscription des clauses éthiques ou solidaires dans les appels d'offres) ou encore, qu'elles aient un caractère expérimental, qui ouvre ensuite de plus larges perspectives (voir l'exemple de LeaLille, en France), toutes ces

actions constituent une avancée considérable de notre société et fixent des bases solides pour une société civile de qualité.

3.2. Le modèle de l'économie sociale de la ville de Rome

La ville de Rome vise l'encouragement du développement local en fixant différents axes de réflexion et de travail :

- Une approche intégrée (incitant à l'économie liée aux aspects socio environnementaux) ;
- Une approche participative (visant les services de proximité) ;
- Une approche diversifiée (se centrant sur les spécificités des différents quartiers et des divers centres de périphérie) ;
- Une action « networking » (consistant à un travail en réseaux d'entreprises du secteur social et des PME) ;
- Une « capacity building » (se concentrant sur l'acquisition des compétences et en ayant comme devise « le savoir et la connaissance est un bien public »).

À Rome les aides apportées aux régions sont octroyées d'une part de façon directe et d'autre part de façon indirecte ;

- Les appels d'offres généraux des projets accés sur certains thèmes répondant à des besoins spécifiques, à savoir le manque de librairies, d'activités artisanales et de services de proximité, d'entretien des parcs, d'initiatives des immigrés, ... Depuis 1999, dans ce cadre, 700 entreprises ont été créées et 3000 personnes recrutées ;
- En outre, il faut noter qu'un centre pour les personnes étrangères, un autre pour le soutien au licenciement et un centre d'incubation pour l'économie sociale ont été créés. Ces centres visent la création d'un réseau de soutien tentant de réactiver le tissu social par divers ateliers. Interrogée sur le sujet, Els Reynaert, conseillère à la ville de Rome, donne comme exemple concret la création d'une table ronde visant à encourager les projets dits d'« économie alternative » ainsi que d'un espace de 3000 m² dans le centre ville de Rome pour exposer, effectuer des conférences, mettre des stands, ... L'objectif visé par ce

projet porte sur la constitution d'un réseau permettant d'articuler la production de connaissances et le développement de pratiques innovantes selon un processus de recherche-action.

À Rome, la reconnaissance des actions citoyennes se traduit par un appui des pouvoirs publics, appui financier et légal, qui leur permet de se pérenniser ou de changer d'échelle. Le gouvernement insiste également, sur la capacité innovante de l'économie sociale. L'existence d'espaces virtuels d'échanges hors des frontières de l'action quotidienne, participe alors à une prise de recul nécessaire au développement de pratiques renouvelées sur les territoires.

3.3. Le territoire européen : un objet de recherche contemporain

L'échelle européenne dans la construction d'un réseau solidaire et social en Europe est nécessaire. Il faut qu'on ait des maillages mais il faut en même temps impulser des politiques de l'Europe aux territoires.

D'un côté, il faudrait souligner l'importance du Fonds Social Européen qui permet le soutien de milliers d'associations ainsi que de grandes avancées juridiques, comme l'adoption d'un statut de coopérative européenne en 2003. De plus, la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises, par exemple, est née au niveau européen avant de transparaître aux niveaux nationaux.

De l'autre côté, le fait que l'Europe impose des règles de concurrence et de marché libre, constitue une contrainte pour les entreprises du secteur social et solidaire. L'impact de la libéralisation des services en termes de mise en concurrence des entreprises sociales sera très fortement ressenti dans quelques années dans le monde social. L'intégration des clauses sociales, environnementales, éthiques dans les marchés publics pourrait constituer une solution partielle à ce problème. En outre, dans la période 2007 – 2013, des programmes spécifiques en développement local seront supprimés. « Il faut trouver les synergies européennes afin de dépasser les différences de principe (il ne faut pas oublier que le mythe économiste consiste à l'affirmation de la séparation de l'économique et du social). L'Europe ne doit pas adopter ce type de raisonnement. C'est cette coupure entre l'économique et le social qui explique partiellement l'abondante littérature sur la non-viabilité et la non pérennisation des systèmes solidaires.

Conclusion

« *De nouvelles formes de régulation socio-économiques se dessinent, où une pluralité d'acteurs est appelée à participer à la définition et à la prise en compte des besoins sociétaux*²» Les divers exemples présentés dans ce rapport mettent l'accent sur les nécessaires partenariats entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics. La concertation entre ces acteurs permet de développer la cohésion sociale, tant recherchée par l'Europe et par chaque État membre. Il faudrait noter que la constitution d'un tel réseau contribue progressivement à la définition d'une identité spécifique, en l'occurrence, celle de l'entrepreneuriat social en Europe. L'innovation est source de développement économique et comme Martine Aubry, maire de Lille remarque « *l'économie sociale et solidaire est une réalité économique* ». Il ne faut pas parler alors, seulement de l'utilité sociale de telles entreprises, mais aussi de leur poids économique.

² Bouchard, Bourque, Lévesque, 2000.